



Déclaration liminaire de la FSU pour le CSA D du Nord du 28 février 2025

À la rentrée 2025, avec – 70 postes dans le 1^{er} degré, les élèves du département du Nord subiront un quart des suppressions de postes imposées par le Ministère, sur l'ensemble du territoire français.

Ce lourd tribut, fait suite à la suppression déjà historique de 130 postes en 2024.

La baisse démographique importante depuis plusieurs années aurait dû permettre d'améliorer les conditions de travail des collègues et de réussite des élèves. Pour cela, la FSU avait plusieurs propositions à faire à Madame la Ministre, propositions qui s'appuient sur nos mandats pour le premier degré, établies collectivement au cours de nos congrès :

La moyenne d'élèves par classe en 2021 dans l'Union Européenne s'établissait à 19,7, à la rentrée 2024, dans le Nord, elle est encore supérieure à 20, malgré les dédoublements en éducation prioritaire.

- Pour faire baisser le nombre d'élèves par classe de manière significative et atteindre l'objectif qu'aucune classe ne dépasse 22 élèves hors éducation prioritaire, on devrait créer 537 postes.
- Pour plafonner les classes en éducation prioritaire et en milieu rural à 18, il faudrait créer 122 postes.
- Dans le document que vous nous transmettez tous les ans, les élèves de toute petite section ne comptent pas dans les moyennes. Ils seraient 3602 en septembre 2025, pour qu'ils soient accueillis dans des classes ne dépassant pas 15 élèves, il faudrait créer 241 postes.

Pour améliorer l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, nous avons aussi des suggestions :

- Pour accueillir les 371 élèves en attente de dispositif Ulis, il faudrait 31 postes.
- Si les 2700 élèves d'Ulis étaient comptés dans les effectifs des écoles, il faudrait créer en outre 35 classes en éducation prioritaire ou dans les écoles rurales, et 87 dans les écoles hors réseau pour respecter les plafonds à 18 en éducation prioritaire et 22 Hors Réseau.
- pour assurer la continuité de la scolarité des élèves d'Ulis, il faudrait créer plus de 100 Ulis collèges.

Pour améliorer la situation du remplacement, et favoriser notamment la formation continue, permettre que l'ensemble des enseignant·es en éducation prioritaire bénéficient de leur temps de pondération ou pour que les directeurs et les directrices de petites écoles de leur temps de décharge, nous estimons que 10 % des postes devraient avoir une mission de remplacement, soit 250 de plus.

Par exemple si chaque enseignant bénéficiait d'une 1/2 journée d'autorisation d'absence remplacée pour une visite médicale annuelle, il faudrait 50 postes de remplaçant.es.

Au lieu de ça, pour anticiper la pénurie, dans le département du Nord, des IEN conseillent en entretien à des adjoints de renoncer à enseigner en CM2, sous prétexte que les enjeux de ce niveau de classe sont trop importants. Les enseignants de CM2, faute de remplaçant, se verraient priver de leur droit à la formation ou à se soigner...

Nous reconnaissons, monsieur l'Inspecteur d'Académie, votre volonté d'améliorer la situation du remplacement, des élèves en situation de handicap, des directeurs... néanmoins, la suppression de 70 postes à la rentrée, liée à la baisse démographique ne permettra pas de changement significatif.

Ni pour le remplacement, ni pour l'école inclusive, ni pour les effectifs par classe.

D'autre part, bien que nous apprécions la transmission dans un délai permettant l'étude des documents de la carte scolaire, nous en déplorons la forme, certaines informations nous manquent et nous rendent le travail difficile voire impossible. Nous avons besoin de la répartition des effectifs par bloc, des moyennes prenant en compte les élèves de 2 ans, ou des élèves d'Ulis. Ainsi que les brochures concernant les élèves en établissements spécialisés.

Le groupe de travail a encore une fois révélé l'opacité des décisions dans les grandes villes et nous le déplorons, comme nous déplorons l'iniquité d'information des collègues et des mairies. Tous les IEN n'ont pas informé les personnes concernées, ce qui traduit le manque de confiance avec les directeurs et les directrices, pourtant responsables de la structure de leur école, de la répartition des élèves et des moyens d'enseignements. Nous ne le souhaitons pas mais est-ce que ce ne sera pas l'école privée qui s'en trouverait être une bénéficiaire collatérale de ces dysfonctionnements ?

Enfin, nous constatons que 27 % des écoles en éducation prioritaire sont concernées par une fermeture et seulement 13 % pour les écoles hors réseau. Si cette proportion est liée en partie aux dédoublements, elle impacte quand même 2 fois plus les structures des écoles et la stabilité des équipes en éducation prioritaire.

La FSU se tiendra aux côtés des collègues pour défendre leurs conditions de travail mais également une vision ambitieuse du service public d'éducation pour les élèves et les familles, dans un département éprouvé socialement au sein duquel les moyens ne seront pas à la hauteur des besoins à la rentrée 2025.